

3^e PARTIE



Photo Direction territoriale ONF Alsace

LE TRAITEMENT DES CHABLIS

Exploitation et commercialisation

Transport et conservation

EXPLOITATION DES CHABLIS : ATTENTION DANGER !

**DOMINIQUE DANGUY DES DÉSERTS - MARYSE BIGOT - EMMANUEL CACOT
GÉRARD STOQUERT - FRANCIS COLLET - LAURENT ESTÈVE**

Nous savons qu'en temps normal, l'exploitation forestière est une activité qui requiert un grand professionnalisme, notamment à cause des risques importants. Le taux de fréquence des accidents⁽¹⁾ y est particulièrement élevé : il était, en 1999, de 157 pour les salariés de ce secteur contre 39 pour l'ensemble du monde agricole, soit un facteur 4 ! (source MSA).

Nous savons aussi que l'exploitation des chablis augmente les difficultés et les dangers pour plusieurs raisons :

- bien entendu, il y a l'état du peuplement : arbres enchevêtrés, encroués, ébranlés, bois sous tension, souches instables, réactions brutales et difficilement prévisibles des troncs...
- il y a aussi des facteurs humains :
 - l'abondance du travail dépasse la capacité des professionnels locaux et attire une main-d'œuvre étrangère ou occasionnelle peu familiarisée aux pièges tendus ;
 - la perte économique, la volonté de récupérer ce qui peut l'être avant que les bois ne s'abîment incitent à aller vite, à "faire du rendement".

C'est pourquoi, dans le bilan des suites des tempêtes de décembre 1999, il a paru nécessaire de faire une place particulière aux techniques d'exploitation des chablis, aux accidents et à leur prévention.

L'ampleur des dégâts causés par Lothar et Martin laissait craindre, en effet, que des drames humains s'ajoutent à la catastrophe économique.

Cette situation a incité les acteurs de la filière forêt-bois à mettre en place un observatoire des méthodes de travail, à former les hommes, à diffuser les conseils, à prendre des mesures de prévention.

Dans l'article qui suit, nous tentons de faire un bilan après l'achèvement de l'exploitation en nous appuyant plus particulièrement sur la situation en Lorraine.

LES TECHNIQUES PARTICULIÈRES D'EXPLOITATION

« Récolter un maximum de bois abattu dans les délais les plus brefs, avant qu'il ne se dégrade » : voilà la problématique qui s'est posée au lendemain des tempêtes de décembre 1999. Mais avec

(1) Taux de fréquence = $\frac{\text{nombre d'accidents avec arrêt} \times 10^6}{\text{nombre d'heures de travail déclaré}}$

quelles méthodes ? Avec quels moyens ? Pour apporter des éléments de réponse, l'Association Forêt-Cellulose (AFOCEL) a d'abord réalisé, à partir d'une étude bibliographique, une synthèse de l'expérience acquise lors des chablis précédents, tant en France qu'à l'étranger (Cf. fiche *Informations Forêt*, n° 604, 2000). Cet exercice a révélé une abondance de publications sur le sujet, mais aussi, les dernières datant essentiellement des années 1980, une carence de références en matière de méthodes, de productivité et de coûts pour l'exploitation des chablis avec les matériels actuellement sur le marché. Pour combler cette lacune, l'AFOCEL, en partenariat avec le Centre technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA) et avec l'appui financier de la Direction de l'Espace rural et de la Forêt (DERF), a alors mis en place un observatoire des méthodes de travail utilisées en France dans différents types de peuplements endommagés par le vent, basé sur une trentaine de machines de bûcheronnage de type et de puissance variés. Cet observatoire a fonctionné pendant un peu plus d'un an. Ses enseignements (Cf. fiche *Informations Forêt*, n° 638, 2001), associés aux données bibliographiques plus anciennes, nous permettent aujourd'hui de dresser une synthèse actualisée des méthodes d'exploitation utilisables dans les chantiers de chablis.

Caractéristiques générales de l'exploitation des chablis

Les conditions de travail dans les peuplements chablis étant très différentes de celles rencontrées lors de coupes habituelles (coupes rases ou éclaircies d'arbres sur pied), il est nécessaire de recourir à des méthodes d'exploitation spécifiques. L'exploitation regroupe les opérations d'abattage, de façonnage des produits, ainsi que l'extraction de ces derniers jusqu'à la place de dépôt. Les méthodes utilisables sont variées car les caractéristiques des peuplements chablis à exploiter le sont elles-mêmes : parcelle de taille plus ou moins grande, terrain plat ou en pente, essences résineuses ou feuillues, dimension des arbres variable, dégâts en plein ou localisés, arbres principalement cassés ou déracinés, tiges enchevêtrées ou, au contraire, tombées presque toutes dans le même sens (et dans ce cas : position par rapport à la ligne de plus grande pente), etc. Le but est donc, parmi toutes ces méthodes, de choisir celle qui sera faisable et la mieux adaptée aux conditions du peuplement chablis à exploiter. En effet :

- L'organisation des chantiers (choix des matériels et coordination des équipes notamment) est le facteur fondamental qui conditionne à la fois la sécurité des opérateurs, la productivité, la rentabilité et la qualité du travail.
- Si le rendement du débardage ou du débusquage des bois est assez peu modifié par rapport aux conditions normales, celui du bûcheronnage dépend beaucoup du type de chablis (arbres principalement déracinés ou cassés, sens de chute unique ou tiges enchevêtrées...). Il faut toutefois garder en mémoire que, malgré les difficultés, l'observatoire mentionné ci-dessus l'a bien montré, le rendement dans certaines coupes rases de chablis peut être supérieur à celui observé sur des chantiers d'éclaircie d'arbres sur pied (en raison des volumes unitaires et à l'hectare plus élevés).
- Les préoccupations économiques ne doivent pas pour autant occulter la qualité du travail, surtout si l'objectif sylvicole est de reboiser après coupe rase : limiter la perte de matière (souches non coupées rez-terre, purges, éclatement des billes par méthode non appropriée...), tenir compte de la météorologie pour minimiser les impacts au sol, ne pas procéder à une extraction minière des seuls produits intéressants...

Concrètement, dans la quasi-totalité des cas, la phase d'extraction des bois est mécanisée : débusquage au skidder ou au semi-porteur pour les bois longs, débardage au porteur pour les bois courts. Par contre, le bûcheronnage, qui comprend l'abattage des arbres et le façonnage des produits, peut être manuel (bûcherons) ou mécanisé (machines). C'est pourquoi, finalement, les méthodes de travail utilisables pour exploiter des chantiers de chablis peuvent être classées selon les trois grands systèmes présentés ci-après.

Abattage et façonnage manuels

Unique méthode utilisable avant l'apparition des machines de bûcheronnage, le **bûcheronnage manuel** (à la tronçonneuse) **est encore la méthode la plus répandue** car elle est utilisée dans les chantiers où la mécanisation fait défaut (peuplements feuillus, chablis résineux de taille trop importante pour une machine de bûcheronnage, surface du chantier trop faible pour rentabiliser le déplacement des engins, machines non disponibles sur la région...).

Tout le monde s'accorde pour dire qu'il s'agit de **la méthode la plus dangereuse pour le bûcheron** : celui-ci ne dispose, pour se protéger, que de ses équipements de protection individuelle (casque, chaussures, pantalon anti-coupures...) et de sa technicité (minimiser les risques d'éclatement de l'arbre par une méthode de travail appropriée, basée sur l'identification des zones de tension du bois et des contraintes entre les arbres). Deux principales variantes existent toutefois, afin de limiter les risques :

- **L'abattage et le façonnage manuels sur place** sont à réserver, pour des raisons de sécurité (bûcheron "perché" en équilibre instable sur les houppiers pendant le façonnage...), au cas de chablis isolés dans une parcelle, ou de très petits volumes unitaires. Le cas échéant, l'assistance d'un engin (treuil...) est vivement conseillée.
- **L'abattage et le façonnage manuels sur une aire de façonnage** : un bûcheron sépare les tiges des souches, ces tiges sont tirées (skidder, tracteur à treuil...) jusqu'à une aire de façonnage (surface plate et propre) où elles sont façonnées par un ou plusieurs bûcherons. Les produits sont ensuite débardés ou débusqués jusqu'à la place de dépôt. Cette aire de façonnage peut être fixe (le skidder doit alors la nettoyer régulièrement) ou mobile (zone déjà exploitée), et plus ou moins éloignée de la place de dépôt. L'aire de façonnage peut même être confondue avec l'aire de dépôt, à condition que celle-ci soit suffisamment grande. L'engin de débusquage doit aider le bûcheron dans les cas difficiles (arbre encroué, souche arrachée...).

Abattage manuel et façonnage mécanisé

La méthode consiste à associer un bûcheron qui sépare les tiges des souches (abattage) et une machine qui façonne les produits (ébranchage et tronçonnage), après le passage du bûcheron. Celui-ci façonne également les tiges dont la taille dépasse la capacité de l'engin.

Cette méthode de récolte semi-mécanisée a commencé d'être appliquée en France au début des années 1980, dans les chablis de plantations résineuses de volume unitaire faible à moyen (jusqu'à 0,5 m³ environ). Les engins disponibles à cette époque sur le marché n'étaient en effet pas conçus pour l'abattage des arbres : il s'agissait d'ébrancheuses-tronçonneuses (exemple : SIFER 544). La progression sur le chantier se faisait par bandes orientées perpendiculairement, du côté souche (façonnage de bois courts), ou parallèlement au sens préférentiel de chute des arbres (façonnage en grande longueur), ou bien dans le sens de la plus grande pente (pour des pentes variant entre 15 et 35 %). Avec ces machines à grue courte, la largeur optimale des bandes de travail était de 3 à 4 m.

De nos jours, les machines de bûcheronnage (capables d'abattre, d'ébrancher et de tronçonner) ont remplacé les ébrancheuses-tronçonneuses, mais **l'exploitation de type semi-mécanisé, par bandes de 10 à 14 m grâce aux grues plus longues des engins, est encore largement pratiquée dans les chablis**, surtout dans les chantiers de bois moyens ou gros (0,3 m³-1,2 m³). Les professionnels choisissent de faire séparer les souches des tiges déracinées par un bûcheron pour limiter les risques de casses sur l'engin, faciliter son travail mais aussi pour réduire les pertes de bois. En effet, en chablis, les machines sont souvent amenées à dégager des arbres entiers, avec leur souche, coincés, en les tirant, alors que les grues et têtes de bûcheronnage ne sont

pas prévues pour supporter ce type d'effort. De plus, le tronçonnage à la souche des arbres déracinés appuyés sur le sol est difficile à réaliser avec une tête de bûcheronnage : il s'accompagne donc d'une tendance à couper les tiges bien au-dessus du niveau de la souche, là où la tige n'est pas appuyée sur le sol (d'où une perte de matière), mais aussi de contacts répétés entre la chaîne et le sol entraînant une augmentation de la fréquence des besoins d'affûtage et des sauts de chaînes (d'où une perte de temps). Enfin, les risques d'éclatement pour les gros bois déracinés sous tension sont importants, surtout lorsqu'ils sont abattus par une machine en limite de ses capacités.

L'inconvénient de ce type de méthode est la sécurité du bûcheron. **Il n'est pas rare en effet, dans ces chantiers semi-mécanisés, d'observer le non-respect des distances de sécurité entre la machine de bûcheronnage et le(s) bûcheron(s).** Or, les risques du non-respect des distances de sécurité sont sérieux : plusieurs cas d'accidents (pour certains mortels) ont été signalés en 2000 (Cf. Fiches Sécurité AFOCEL, n° 28 et 30).

Remarque : Une variante de ce système, utilisée notamment en Nouvelle-Zélande ou au Canada, consiste à faire travailler la machine de bûcheronnage sur une aire de façonnage en bordure de parcelle. Un skidder apporte les bois entiers sur cette aire et rapporte les rémanents sur la parcelle pour éviter l'encombrement de l'aire de façonnage.

Abattage et façonnage mécanisés

Cette méthode repose sur la seule utilisation de machines de bûcheronnage capables d'abattre, d'ébrancher et de tronçonner.

Les premiers engins de ce type ont été testés en 1988 dans les chablis résineux bretons de volume unitaire compris entre 0,5 et 1,5 m³. À l'époque, il s'agissait soit d'engins "double grip" équipés d'une tête d'abattage et d'un équipement de façonnage fixe, du type OSA 707/250, soit de "combinés" équipés d'une tête multi-fonctionnelle réalisant à la fois l'abattage et le façonnage, tels que ceux que l'on trouve de nos jours sur le marché (exemple : VALMET 901). Entre temps, un nouveau système a fait son apparition : les têtes multi-fonctionnelles peuvent être montées sur un porte-outil chenillé (de type travaux publics ou forestiers), généralement plus puissant. Quelle que soit la constitution exacte de la machine utilisée, **l'exploitation mécanisée à 100 % a fait ses preuves dans les chablis résineux à travers le monde, dans le courant des années 1990, en matière d'efficacité, mais aussi de sécurité** puisque aucun bûcheron n'est plus nécessaire sur le chantier.

Cette méthode 100 % mécanisée, utilisée de façon quasi systématique en Amérique du Nord dans les chablis résineux, n'a pas autant de succès en France ; toutefois, elle est **largement utilisée**. Il est même très important de souligner que **les tempêtes de décembre 1999 ont entraîné une innovation : l'application de cette méthode dans les peuplements feuillus**. Plusieurs industriels utilisant en particulier du Châtaignier, ou leurs fournisseurs, ont en effet employé des machines de bûcheronnage (disponibles sur le marché donc construites pour l'exploitation des résineux) pour récolter les taillis de Châtaignier renversés par le vent, ceux-ci étant particulièrement difficiles et dangereux à exploiter, surtout après une ou deux saisons de végétation.

Synthèse

En conclusion, les méthodes d'exploitation disponibles de nos jours, bien que diverses dans leur application concrète pour répondre aux contraintes multiples et variables des chantiers de chablis, relèvent de trois grands systèmes. Ceux-ci se différencient par le degré de mécanisation du bûcheronnage (de 0 à 100 %), et donc par le niveau de sécurité plus ou moins grand dans

lequel évoluent les opérateurs. Toutefois, la mécanisation, qui repose sur l'utilisation de machines de bûcheronnage, n'est pas possible partout, même si depuis plus d'une vingtaine d'années elle n'a cessé de conquérir de nouveaux champs d'application (des petits bois jusqu'aux gros bois). Et, bien que les chablis de 1999 aient favorisé le développement de l'activité des machines de bûcheronnage dans les taillis de Châtaignier, ce qui aura vraisemblablement des conséquences sur l'évolution de l'exploitation forestière après chablis (l'AFOCEL conduit d'ailleurs une étude sur ce sujet, avec l'appui financier de la DERF), les chablis feuillus ainsi que les terrains pentus restent le champ d'action des bûcherons.

LES EFFORTS DE PRÉVENTION

L'action de la Mutualité sociale agricole

Deuxième régime français de Sécurité sociale, la Mutualité sociale agricole (MSA) gère la protection sociale et familiale de l'ensemble du monde agricole, dont la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

À ce titre, elle accueille, en sa caisse centrale (Bagnolet, Seine-Saint-Denis), un pôle Santé - Sécurité au Travail. Celui-ci est composé d'un département "prévention des risques professionnels", d'un "échelon national de médecine du travail" et d'un département "moyens communs". Avec 78 caisses départementales ou pluri-départementales, il dispose d'un réseau d'environ 200 conseillers en prévention et 320 médecins du travail qui mettent en œuvre sur le terrain, au plus près des acteurs du monde agricole, une politique de prévention visant à réduire le nombre d'accidents et de maladies professionnelles de ces derniers et à améliorer leurs conditions de travail.

Conscients des dangers importants qu'ajoutent les chablis à l'exploitation forestière dite "normale", les Services Prévention de la MSA se sont très rapidement mobilisés, après le cataclysme qu'a subi la forêt française à la fin de l'année 1999, afin de limiter les risques pour les forestiers ou les autres acteurs agricoles amenés à travailler sur des chantiers d'exploitation de bois.

Pour cela, MSA, partenaires sociaux de la filière-forêt, organismes techniques ou de prévention, centres de formation, services du ministère chargé de l'Agriculture travaillant plus spécifiquement sur le milieu forestier se sont immédiatement rassemblés pour convenir d'actions de prévention à mener.

Ainsi, au lendemain des tempêtes, la MSA a multiplié les messages d'alerte par voie média, les actions de conseil, de sensibilisation et de formation, et a mis en place un observatoire national des accidents du travail liés à l'exploitation des chablis, afin d'adapter au mieux ses actions de prévention immédiates et futures.

Les conseillers en Prévention de la MSA de Lorraine, par exemple (site de Vandœuvre-les-Nancy), ont participé à la cellule de crise mise en place par le Préfet pour évaluer les dégâts sur le terrain, les risques pour les bûcherons et envisager des mesures de prévention appropriées.

Dans l'urgence, ont ainsi été réalisées des formations courtes sur les procédures d'alerte, des aides à l'équipement des bûcherons en téléphones portables et des actions de sensibilisation, de telle sorte que tous les bûcherons de Meurthe-et-Moselle ont, d'une manière ou d'une autre, entendu parler des dangers supplémentaires encourus lors de l'exploitation des chablis et des précautions à prendre.

Par la suite, l'action de ces conseillers s'est essentiellement portée sur la **formation** (300 à 400 personnes) **aux risques et aux spécificités des techniques de bûcheronnage et de l'organisation des chantiers, comme le travail en binôme** (bûcheron + tracteur forestier) qui n'est pas habituel et nécessite des dispositions particulières. Enfin, ils ont effectué des visites de terrain, pour revoir les bûcherons formés et leur rappeler de toujours rester vigilants.

Pour sa part, la Caisse centrale de la MSA (CCMSA) a orienté sa communication, dans les premiers jours consécutifs aux tempêtes, sur la situation de crise face à laquelle se trouvait la forêt française, nécessitant prioritairement l'intervention de professionnels confirmés en précisant que, parmi eux, beaucoup n'avaient pas d'expérience proprement dite de l'exploitation des chablis, dans la mesure où ces derniers se présentent habituellement de manière isolée et occasionnelle.

En effet, il n'est pas toujours donné à un bûcheron (et encore moins à un sylviculteur, un paysagiste ou un agriculteur) de rencontrer plusieurs tempêtes durant sa vie professionnelle, d'exploiter des chablis en grand nombre et d'adopter une organisation et des techniques de travail, des équipements de protection individuelle ou des outils adaptés.

La Caisse centrale de la MSA et les partenaires ont pu rappeler ce point de vue à l'occasion de la première réunion de la cellule de crise co-organisée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

De cette cellule de crise ont immédiatement découlé différents groupes de travail dont l'un consacré au **“suivi des conséquences des tempêtes sur l'emploi en forêt”**.

Les travaux de ce groupe ont été conduits en 2000 et au début de l'année 2001. Ils ont permis aux partenaires de réaliser des actions qui ont certainement renforcé la mobilisation des professionnels de la forêt pour l'exploitation des chablis, limité le nombre d'accidents du travail et de pertes humaines.

Dans le cadre des actions de ce groupe, la CCMSA, comme a pu le faire l'AFOCEL, a présenté son fascicule réalisé par le département “prévention des risques professionnels” début 1999, qui donne des recommandations en matière d'organisation, de techniques de travail, de moyens humains et mécanisés à mettre en place pour l'exploitation des chablis. Devant une forte demande des professionnels, ce document intitulé *“Manuel d'abattage des arbres difficiles (exploitation des chablis)”*, déjà largement diffusé chez les forestiers durant l'année de sa sortie, a dû être massivement réédité du fait de la rupture de son stock, quelques jours à peine après les tempêtes.

Ce fascicule et celui de l'AFOCEL, intitulé *“Sécurité dans le bûcheronnage des chablis”*, ont naturellement trouvé leur place dans un programme de formation à la sécurité lors de l'exploitation des chablis, spécialement réalisé par le groupe de travail. Le premier temps de ce programme fut la mise à niveau des formateurs des centres de formation forestière qui n'avaient pas le même degré de connaissances en matière d'exploitation des chablis. Huit formations de formateurs ont ainsi été réalisées à travers le pays, pilotées par l'AFOCEL avec l'aide de son réseau, de ses experts et de ses compétences, et co-animées avec la MSA. Les partenaires de la filière avaient bon espoir, en jouant sur l'effet démultiplicateur de cette action, de mettre en place de nombreuses formations spécifiques à l'exploitation des chablis destinées aux professionnels de la forêt.

L'opération aurait pu être un réel succès, mais l'aide financière des pouvoirs publics a manqué, notamment en ce qui concerne la prise en charge de la formation pour les entrepreneurs de

travaux forestiers, aide qui les aurait certainement incités à suivre les sessions, eux par ailleurs largement occupés par les chantiers à réaliser.

L'action fut tout de même positive puisqu'elle a permis de former une centaine de formateurs — et plusieurs milliers de bûcherons en activité — qui ont pu à cette occasion échanger, remettre à niveau leurs connaissances, en acquérir de nouvelles.

Au-delà de la campagne de sensibilisation effectuée en 2000, il est aujourd'hui nécessaire de faire admettre cette formation "chablis" comme indispensable à tout acteur de l'exploitation forestière, car cette activité nécessite des techniques, du matériel et une organisation du travail bien spécifiques.

Pour accompagner cette formation, la CCMSA et les partenaires ont rassemblé des documents et supports de sensibilisation dans un "kit pédagogique", remis d'abord à tous les formateurs, puis aux stagiaires qui ont par la suite suivi la formation.

Ce kit comprend :

- une fiche de présentation générale de la formation et du kit, réalisée par la Fédération nationale du Bois (FNB),
- les fascicules "chablis" de l'AFOCEL et de la MSA,
- une fiche de sécurité sur chantier d'exploitation de chablis, réalisée par l'Office national des Forêts (ONF) et largement inspirée de celle utilisée au sein de cet établissement public.

Ce kit s'est vu enrichi, dans le courant de l'année 2000, d'une vidéo pédagogique d'aide à la formation destinée aux formateurs, réalisée par la MSA.

Tournée en situation réelle sur des chantiers observés par les conseillers en Prévention et les formateurs, essentiellement dans le Massif aquitain, le Centre et l'Est de la France — zones particulièrement touchées par les tempêtes —, cette vidéo permet aux formateurs de débattre sur pièces avec leurs stagiaires de risques et techniques de travail spécifiques dans les chablis.

Les actions menées montrent la solidarité dont ont fait preuve les partenaires de la filière forêt-bois — situation consensuelle sans précédent au sein de cette profession — et les partenariats ainsi mis en place ont très certainement joué un rôle important dans la rédaction de la nouvelle loi d'orientation sur la forêt et de ses décrets d'application qui mettent l'accent sur la formation, l'hygiène et la sécurité dans les chantiers de récolte du bois.

Ces décrets en Conseil d'État, en cours de validation, ont d'ailleurs été rédigés pour la première fois en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Enfin, ces tempêtes, d'une ampleur sans précédent en France, ont offert une occasion unique à la MSA d'observer, dans la durée et sur de grands nombres, les accidents liés à l'exploitation des chablis.

Ainsi, la Caisse centrale a mis en place sur l'année 2000 un **observatoire national des accidents du travail des salariés agricoles** (la MSA n'avait à cette époque pas encore la charge de la prévention des risques pour les non salariés) survenus lors de l'exploitation des chablis.

Il n'a pas seulement porté sur les professionnels de la forêt, car d'autres secteurs du monde agricole sont intervenus sur ces chantiers.

Son but était de permettre une analyse fine des accidents afin de mieux préparer les professionnels à ces situations à risques et à la MSA d'adapter au mieux ses actions de prévention.

Pour ce faire, toute déclaration d'accident en lien avec les chablis, reçue dans une MSA sur la période 26 décembre 1999 – 31 décembre 2000, était adressée à la Caisse centrale pour recensement et analyse : date, lieu et cause de l'accident, origine des lésions, organes touchés, tâche de la victime, etc.

Cet observatoire constitue en soi une première étape, dans la mesure où l'objectif, au-delà de l'observation stricte des accidents liés aux chablis, est de les comparer aux accidents forestiers des années précédentes et à venir.

La MSA dispose en effet d'une base de données informatique qui recueille et analyse annuellement, au niveau national, les accidents du travail de l'ensemble des salariés agricoles dans les départements et leurs principaux indicateurs, consultable à tout moment et restituée sous forme d'un bilan statistique.

Par ailleurs, au-delà de la période d'étude, c'est-à-dire dès les premiers jours de 2001, la MSA a observé une recrudescence des accidents liés aux chablis, notamment mortels. Il est certain qu'à cette période, la profession a dû "baisser sa garde".

Ce dernier constat, ainsi que l'expérience vécue en 2000 par la MSA et tous les acteurs de la filière, doivent nous inciter à continuer de travailler en partenariat afin de pérenniser les actions de prévention dans l'exploitation des chablis et à élaborer un **dispositif de veille sécuritaire dans l'éventualité d'une future tempête.**

Principaux enseignements fournis par l'Observatoire national des accidents du travail des salariés agricoles

Les principaux indicateurs de risques issus de l'observatoire des accidents "chablis" des salariés sont les suivants :

La fréquence et la gravité des accidents en 2000 sont certes plus élevées qu'à l'accoutumée, mais loin toutefois des inquiétudes exprimées au lendemain des tempêtes.

Après les 4 premières semaines d'exploitation où les accidents ont été les plus nombreux, ceux-ci ont diminué progressivement au fil des mois, du fait de la réduction de l'intensité du travail et de son caractère d'urgence (dégagements des voies de circulations, des zones habitées...) et de la "professionnalisation" de l'exploitation des chablis.

Les principales régions touchées par les accidents du travail — en nombre et en gravité — sont la Lorraine dans son entier, puis l'Aquitaine — principalement la Gironde et le Nord des Landes —, l'Île-de-France et enfin le département du Bas-Rhin.

Ce sont quasiment 1 800 accidents du travail liés à l'exploitation des chablis qui ont été recensés pour les salariés agricoles en 2000, dont les 3/4 ont donné lieu à un arrêt de travail (contre 2/3 durant les années dites "normales").

40 % des victimes avaient moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise, ce qui tend à montrer que la compétence professionnelle n'est pas seule à assurer la sécurité des salariés, la connaissance de l'entreprise et de son organisation du travail y contribuent également.

Par ailleurs, 23 % des victimes avaient plus de dix ans d'ancienneté dans l'entreprise. En effet, les chantiers de chablis nécessitent des efforts physiques répétés, soumettent au stress, à la fatigue et fragilisent donc même les opérateurs les plus expérimentés.

13 accidents mortels de salariés agricoles en lien direct avec l'exploitation des chablis sont à déplorer, sur 22 accidents mortels enregistrés en 2000 pour les salariés agricoles en milieu forestier. C'est un nombre plus élevé que les années précédentes, mais bien inférieur à ce que l'on pouvait craindre.

59 % des victimes étaient des salariés du secteur "exploitation de bois". Ce pourcentage a augmenté au fil des semaines, ce qui tend à confirmer que les professionnels de l'exploitation de bois se sont bien imposés sur les chantiers de chablis et ont alors été plus sujets aux accidents, malgré leur compétence.

13 % étaient des paysagistes. Bon nombre d'entreprises de travaux paysagers — en net accroissement ces dernières années — œuvrent en zone urbaine ou périurbaine, mais également en milieu forestier.

Suivent les salariés des travaux sylvicoles pour 12 % et du secteur "polyculture – élevage" avec 5 %.

À noter également que 3 % des victimes étaient des apprentis, ce qui montre que des salariés peu expérimentés ont opéré, malgré les nombreuses mises en garde, sur chantiers de chablis.

Les 5 % restants proviennent de divers autres secteurs agricoles.

23 % des accidents sont survenus lors du tronçonnage des arbres au sol, 16 % lors de l'ébranchage et 10 % lors du façonnage "sans précision", soit 49 % des accidents lors de travaux de "façonnage". Cette activité est prépondérante dans les chantiers d'exploitation de chablis et a généré les accidents les plus graves.

En effet, la plupart des accidents mortels relevés concernent des chutes d'arbres ou de branches, qu'elles soient inopinées ou causées par des tiers, sur des opérateurs travaillant le bois au sol.

Viennent ensuite l'abattage des arbres (11 %), l'élagage (7 %), les manutentions manuelles (7 %), les travaux de nettoyage (7 %) et la séparation de la souche et du tronc (7 %) car de très nombreux arbres étaient complètement ou partiellement déracinés, générant peu d'accidents, mais parfois mortels.

Des accidents ont également eu lieu lors de déplacements sur le chantier (6 %), essentiellement causés par des chutes de branches et d'arbres rendus instables par la tempête, ou par des chutes.

Les zones du corps touchées sont les membres inférieurs — représentés par les jambes et les genoux — avec 24 % des accidents, puis les mains (12 %), les pieds (10 %), le dos (9 %) lié au port de charges, aux déplacements, à la pénibilité du travail, aux sollicitations de la colonne vertébrale, éléments générateurs de nombreux arrêts de travail.

L'origine de la lésion que l'on nomme aussi "1^{er} élément matériel" est un autre indicateur intéressant. Les accidents viennent des chutes d'arbres ou de branches (19 %), puis des contacts avec la tronçonneuse (17 %), ce qui traduit un déplacement du risque de l'outil vers l'environnement de travail.

Arrivent ensuite la détente des branches (14 %), les chutes et glissades (10 %), les mouvements de grumes et les efforts musculaires ou faux mouvements (9 % chacun), les chutes avec dénivelation (5 %) et les détentes intempestives d'arbres et de souches (4 %), parfois mortelles.

La prévention développée par l'AFOCEL

Compte tenu de la situation, évoquée précédemment, au lendemain des tempêtes de décembre 1999 (140 Mm³ de bois chablis, des risques élevés lors de l'exploitation), il était important de réagir très rapidement. Dès le début de l'année 2000, l'AFOCEL, avec d'autres partenaires de la filière forêt-bois, a mis en place un plan d'actions de prévention pour limiter les accidents du travail lors de l'exploitation des chablis. Trois types d'actions complémentaires, basées sur l'expérience acquise suite à des tempêtes précédentes (1987 en Bretagne, 1982 dans le Massif central) et sur les observations au cours de l'exploitation des chablis de 1999, ont été mis en place :

- une action “coup de poing” avec la diffusion rapide de documents de sensibilisation aux risques et de rappels des consignes de sécurité,
- une action de “proximité” par la formation de formateurs et d'opérateurs au niveau national et régional,
- une action à plus long terme avec la diffusion de “fiches sécurité” descriptives d'accidents réels survenus en exploitation forestière.

• Diffusion de documents

Plusieurs documents de sensibilisation ont très vite fait l'objet d'une large diffusion gratuite auprès des professionnels (bûcherons, débardeurs, exploitants...). L'AFOCEL a réédité 50 000 exemplaires de son dépliant “Sécurité dans le bûcheronnage des chablis” qui ont été distribués soit directement, soit avec le “kit sécurité” qui comportait également le “Manuel d'abattage des arbres difficiles” de la MSA et une note d'information de la FNB. À partir de ce dépliant de l'AFOCEL, le Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et Entreprises agricoles (FAFSEA) a réalisé une affiche “Chablis = danger” tirée à 10 000 exemplaires.

SECURITE
dans le bûcheronnage
des chablis

1. Réfléchissez avant de commencer, occupez-vous d'abord des arbres dangereux.

2. Rangez votre chantier au fur et à mesure. Abattez les chandelles en dernier.

Domaine de l'Etançon - 77370 Nangis
Tél. : 01.60.67.00.30 • Fax : 01.60.67.00.40 • Site Internet : www.afocel.fr

AFOCEL

Detailed description: The image shows a safety poster for logging in a storm-damaged forest. On the left is a black and white illustration of a dense forest with many fallen trees. A white box with a black border contains the title 'SECURITE dans le bûcheronnage des chablis'. To the right of the illustration are two numbered instructions with corresponding illustrations. Instruction 1: 'Réfléchissez avant de commencer, occupez-vous d'abord des arbres dangereux.' The illustration shows a large tree trunk leaning precariously over a path. Instruction 2: 'Rangez votre chantier au fur et à mesure. Abattez les chandelles en dernier.' The illustration shows a logging site with several cut logs neatly stacked and a single standing tree (chandelier) in the center. At the bottom left is the AFOCEL logo, and at the bottom center is contact information for the Domaine de l'Etançon in Nangis.

De nouveaux documents ont également été rédigés suite aux tempêtes pour tenir compte de l'évolution des techniques d'exploitation et notamment de la part plus importante de la mécanisation. Ainsi, les plaquettes "*Exploitation mécanisée des chablis – Organisation, techniques et sécurité*" (avec un volet spécifique pour la région Aquitaine) ont été publiées, avec le soutien du FAFSEA.

Ces fascicules et affiches n'ont pas la prétention de tout expliquer en termes de bûcheronnage dans les chablis : quelques croquis ne suffisent pas pour exposer ces problèmes complexes et, bien souvent, plusieurs solutions sont possibles pour abattre et façonner un arbre à risques. Ils sont destinés à sensibiliser les personnels sur les dangers qu'ils courent et à faire passer des messages de prévention.

- *Formation à la sécurité*

Des actions de formation sont donc venues compléter cette sensibilisation effectuée par les documents publiés. Elles se sont déroulées à deux niveaux :

- au niveau national, dans le cadre d'une action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture – DGER (Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche),
- au niveau régional, en collaboration avec les associations professionnelles locales (Bourse des Travaux forestiers du Centre, Association limousine des Entrepreneurs de Travaux forestiers).

Comme il a déjà été dit ci-dessus, au niveau national, 8 stages ont été organisés conjointement avec la MSA et les SRITEPSA (Services régionaux de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Protection sociale en Agriculture). Les thèmes abordés étaient : techniques d'exploitation forestière, sécurité, premiers secours, réglementation. Ces stages de 2 jours ont été dispensés auprès d'une centaine de participants, en majorité des formateurs forestiers.

Au niveau régional, une trentaine de professionnels bûcherons ont assisté aux formations. Ces dernières, de durée un peu plus longue (4 jours), ont intégré de nombreux travaux pratiques, essentiels pour un échange des expériences entre professionnels aguerris dont certains avaient connu des tempêtes précédentes. Les professionnels présents avaient souvent une excellente maîtrise des techniques de bûcheronnage. Ces stages leur auront surtout permis de rassembler divers documents pédagogiques et de structurer leurs futures interventions de "formateurs relais".

Ces efforts de formation, qui peuvent paraître minimes compte tenu de l'ampleur de la tâche, ont été démultipliés, puisque chaque stagiaire, tant au niveau régional que national, est allé par la suite dispenser des formations auprès d'autres professionnels. Ainsi, pour les actions régionales (Centre et Limousin), près de 500 nouvelles personnes ont bénéficié de ce relais de formation.

- *Fiches sécurité*

Les deux actions précédentes ont pu être menées rapidement (dès le premier semestre 2000). Il fallait en plus une action de sensibilisation à la sécurité qui s'effectue sur le plus long terme et réponde à la demande exprimée par les professionnels : pouvoir partager leur expérience. C'est dans ce cadre que fut engagée l'action "fiches sécurité".

À partir d'exemples observés dans d'autres pays (Suisse, États-Unis), un moyen original de prévention a été développé : la diffusion de fiches descriptives d'accidents survenus à des opérateurs, lors de travaux d'exploitation forestière. Ces fiches, construites à partir d'accidents réels, décrivent la situation et les risques, les caractéristiques de l'accidenté (en termes d'expérience, de formation...), l'accident, les conséquences et les recommandations pour éviter ce type d'accident. En aucun cas, elles ne sont nominatives. Elles sont conçues pour attirer l'attention de l'ensemble des professionnels forestiers sur des situations réelles ou des techniques dangereuses

qui ont déjà entraîné des accidents et peuvent se reproduire dans d'autres chantiers d'exploitation forestière.

35 fiches sont parues en 2 ans. La diversité des accidents décrits permet de couvrir un large panel de modes d'exploitation forestière : du peuplement entièrement chablis à des peuplements non touchés par les tempêtes en passant par des situations intermédiaires, de l'exploitation en montagne à la peupleraie, avec des conditions d'encombrement de chantier variées... De même, les exemples donnés font état d'organisations différentes du chantier : un ou plusieurs bûcherons, équipes intégrées ou non...

Mars 2000

FICHE SECURITE CHABLIS N°11



La tronçonneuse est arrachée des mains du bûcheron



LE CONTEXTE :

L'accident se déroule en milieu d'après-midi au début du printemps. Une équipe de 3 bûcherons déblaie une piste forestière rendue impraticable suite à la tempête du 26/12/1999. L'accès est particulièrement difficile : le terrain est pentu, des broussailles très abondantes gênent la progression des bûcherons et quelques rochers affleurent.

LES PERSONNES :

Le bûcheron accidenté, âgé d'une cinquantaine d'années, est un professionnel avec 25 ans d'ancienneté chez le même employeur. Il porte les équipements de sécurité suivants : casque muni d'une visière et d'atténuateurs de bruit, chaussures et pantalon de sécurité.

L'ACCIDENT :

Le bûcheron ébranche un chablis de hêtre tombé en travers du chemin. La branche qu'il coupe est sous forte tension car son extrémité est écrasée par un tronc voisin. Elle se détend et la tronçonneuse remonte brusquement. Le bûcheron ne peut retenir la tronçonneuse et lâche prise de la main gauche.



LES BLESSURES OCCASIONNEES :

Le frein de chaîne fonctionne bien. Mais en retombant la tronçonneuse, dont la chaîne a cessé de tourner, vient couper le bord de sa main gauche, entre le poignet et les phalanges. Un des collègues, témoin de l'accident prodigue les premiers soins et conduit le blessé à l'hôpital. Il présente différentes plaies ouvertes à la main gauche. Il est mis en arrêt maladie pendant une semaine.

POUR EVITER CE TYPE D'ACCIDENT :

- Lors du bûcheronnage de brins non marchands ou de branches sous tension, libérer progressivement les tensions en donnant quelques petits coups de tronçonneuse du côté des fibres en compression.
- Tenir convenablement la poignée gauche de la tronçonneuse, en mettant le pouce sous la poignée ce qui permet de la maintenir très fermement.
- Porter des gants anti-coupures. Le port des équipements de protection individuelle est indispensable.
- Toujours bien dégager le chemin de replis et sécuriser la zone de travail.



Fiche rédigée par Christophe GINET - AFOCEL Station Nord-Est
21 170 CHARREY/SAONE - Tél : 03-80-36-36-20 Fax : 03-80-36-36-44
Illustrations : François PUZENAT

Ces fiches ont été largement diffusées auprès de la profession par plusieurs voies :

- publication dans une revue professionnelle,
- publication sur le site Internet de l'AFOCEL (www.afocel.fr),
- envois directs aux centres de formation, aux associations professionnelles, aux coopératives forestières..., qui, à leur tour, diffusent ces fiches auprès de leurs salariés ou de leurs adhérents...

Il y a là un outil pertinent de sensibilisation et de prévention. En effet, les réactions reçues montrent que ces fiches sont largement utilisées comme support pédagogique lors de formations. Elles servent de base à des discussions sur la sécurité. Des professionnels ont fait part de leur témoignage... L'objectif recherché avec cet outil est donc atteint.

La réaction des professionnels aux fiches sécurité est un signe qui a encouragé l'AFOCEL à poursuivre cette action. En 2002, l'AFOCEL a continué la publication d'une quinzaine de fiches sécurité avec les conseils pour éviter ces types d'accident. Parallèlement, **un guide pratique sur la prévention des accidents en exploitation forestière sera publié**. Ce guide, basé sur les cas réels décrits dans les fiches sécurité, développera les conseils de prévention par grands types d'accident existant en exploitation : blessures par tronçonneuse, chutes et glissades, retournement d'engin forestier...

L'ensemble de ces actions de sensibilisation contribue, à n'en pas douter, à faire évoluer les comportements (respect des distances de sécurité...).

La démarche nationale de formation à la sécurité à l'ONF

• *De mémoire de forestier*

Lorsque le temps passe et que les repères s'estompent, les forestiers se souviennent cependant avec précision des dates des années "chablis". Ces événements, pour le moins déstabilisants, balisent le parcours professionnel de la plupart d'entre eux.

Depuis seulement 20 ans, les tempêtes se sont succédé : novembre 1982 dans le Massif central, juillet 1984 dans le Nord-Est, octobre 1987 dans l'Ouest, 1990 en Allemagne et, bien sûr, les 26, 27 et 28 décembre 1999.

Ces trois jours-là, dans les forêts publiques, ce sont 47 millions de m³ et des centaines de millions d'arbres qui ont été renversés ou détruits. Les régions de l'Est, Lorraine, Alsace, Franche-Comté et l'axe médian du territoire, de l'Aquitaine à la région Rhône-Alpes ont payé un lourd tribut.

Sans délai, une tâche immense attendait les forestiers.

• *Mesures de prévention : priorité à la maîtrise des risques*

Dans l'urgence, les opérations de sécurisation et de déblaiement des accès étaient la priorité. Elles avaient un caractère inhabituel. Les risques pour les intervenants étaient très largement amplifiés. Les événements précédents et leurs bilans préoccupants en matière d'accidents n'étaient pas oubliés. La démarche de prévention a animé les instances nationales ; limiter, voire supprimer, les facteurs d'accidents étaient la préoccupation première. La sécurité était l'urgence absolue.

Sécurité : urgence absolue

La cellule nationale de crise du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, réunie le 30 décembre 1999, a placé la sécurité en tête des objectifs qu'elle a définis. La même préoccu-

pation a animé l'accord interprofessionnel du 14 janvier 2000 pour la commercialisation des chablis. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité et le ministre de l'Agriculture et de la Pêche ont pris des mesures d'urgence diffusées par une circulaire du 21 janvier 2000.

Cette circulaire avait pour objet d'annoncer un programme d'actions pour l'emploi en forêt. Ce programme, outre les dispositions relatives à l'emploi, prévoyait notamment deux types d'actions de formation :

- formation en urgence à la sécurité,
- qualification complémentaire pour l'exploitation forestière.

Les Directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) ont été les interlocuteurs des différents acteurs de la filière.

Le directeur général de l'ONF, dans ses orientations de politique générale fin décembre 1999 et début 2000, en préalable à tout le dispositif de l'après-tempête, a souligné « *l'importance primordiale de la sécurité des chantiers. L'exploitation des chablis est une activité dangereuse, et tout doit être fait pour limiter les risques supportés par les personnes intervenant dans l'exploitation. Ce point est prioritaire par rapport à toutes les considérations techniques, économiques ou commerciales* ».

Cette orientation a été accompagnée d'une fiche de consignes de chantier élaborée par la cellule sécurité de la région Alsace. Dans le même temps, deux revues internes destinées à tous les personnels de l'ONF ont accompagné les directives du directeur général :

- *Infos ONF* de janvier 2000,
- *Arborescences* n° 84 de mars qui a relancé le message de la prévention sur les chantiers.

Le directeur général a préconisé des actions sur tous les fronts, sur le créneau de la formation : priorité à la sécurité, tel a été le message.

Réactivité : une réponse formation spécifique

Bien évidemment, l'ONF n'a pas "attendu la tempête" pour travailler à son dispositif d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail en matière de chantiers, tant pour le personnel fonctionnaire que pour le personnel ouvrier forestier. Pour ces derniers, la formation à la sécurité a toujours été une priorité. Quant au personnel fonctionnaire, une formation d'envergure nationale a été développée pour l'ensemble des membres des comités régionaux d'hygiène et de sécurité, pour les inspecteurs d'hygiène-sécurité et pour les agents chargés de la mise en œuvre.

Le professionnalisme sur les chantiers d'exploitation participe largement à la sécurité ; il n'existe qu'avec la compétence apportée par la formation et par la pratique. La formation se devait d'être présente immédiatement, de diffuser un message fort et de constituer une prise de conscience collective : il fallait éviter les risques pris inutilement.

• *Sécurité : fil rouge des formations*

La construction des modules de formation a été engagée dans l'urgence. Le Département de la formation de l'ONF a relayé la politique de la Direction générale. Sur le plan national, le Centre national de formation forestière (CNFF) de Nancy-Velaine et, dans les régions, les chargés de mission interrégionaux pour la formation l'ont mise en œuvre.

La construction et la mise en place des modules de formation étaient fondées sur quatre mots-clés : pertinence-rapidité-qualité-synergies.

La première formation intitulée “la sécurité sur les chantiers d’exploitation” a eu lieu le 17 janvier 2000 dans le département de la Meuse. Elle a concerné une douzaine de personnels de terrain déjà rompus aux difficultés habituelles de l’exploitation forestière. Elle a constitué cependant l’occasion de rappeler et d’analyser les risques nouveaux, de vérifier la conformité du matériel, de préciser les procédures de sécurisation et de secours, d’étudier sur le terrain quelques cas pratiques.

En février 2000, une offre de formation diversifiée essentiellement axée sur le thème de la sécurité, mais traitant également de la logistique, du stockage, de la négociation commerciale, des risques phytosanitaires, du management, de la gestion administrative a été proposée aux personnels des régions. En retour, les sollicitations ont été nombreuses sur les actions relatives aux mesures de prévention en matière d’exploitation des chablis. Le noyau dur des actions de formation en matière de prévention a été bâti autour de la sécurité sur les chantiers d’exploitation des chablis, l’organisation du travail et les techniques d’exploitation.

Objectifs, durée, contenu ont été adaptés en fonction du public et de la demande des services de terrain.

Les modules, de 1 à 4 jours, ont été répétés à une quarantaine de reprises. De nombreuses régions en ont bénéficié, bien entendu la Lorraine, région particulièrement concernée et lieu d’implantation du centre de formation, mais aussi la Franche-Comté, Rhône-Alpes, et l’Ouest : Bretagne, Normandie, Poitou-Charentes, et Aquitaine.

Pendant les six premiers mois de l’année 2000, les formations, gérées au plan national, ont concerné 500 stagiaires : personnels de terrain, ouvriers sylviculteurs ou bûcherons, responsables de l’encadrement de proximité. La formation liée à la tempête et dispensée aux ouvriers forestiers de l’ONF a ainsi représenté 2 500 journées au cours du premier semestre.

Deux messages ont constitué le fil rouge de toutes les sessions de formation :

- faire prendre conscience à chaque opérateur des risques nouveaux et spécifiques,
- lui permettre d’intégrer une sécurité optimale dans l’organisation des chantiers ;

en somme identifier les mesures de prévention.

• *Synergies indispensables*

Le travail de conception des formations nationales a exploité :

— des ressources internes à l’ONF proches du Département de la formation : le CNFF, la Direction régionale de Lorraine, le département du personnel ouvrier forestier de la Direction des ressources humaines, l’école de bûcherons de Saverne (ONF), la direction technique.

— des ressources externes connues pour avoir œuvré avec le département de la formation : le Département de la Santé des Forêts, la Mutualité sociale agricole (MSA) de Meurthe-et-Moselle, des consultants.

L’originalité et la force de la mise en œuvre des actions de formation ont résulté de la combinaison d’un binôme de formateurs : un moniteur bûcheron et un formateur du CNFF associés à une entreprise de débardage ou de pelles hydrauliques.

Le noyau dur des moniteurs bûcherons a été constitué par des équipes de la MSA et de l’école ONF de bûcherons de Saverne. Une convention nationale a été élaborée dès début janvier entre la MSA de Meurthe-et-Moselle, agréée par son niveau central, et le Département de la formation de l’ONF.

Ce partenariat a été extrêmement fructueux et d'un niveau d'efficacité qui a été reconnu sur le terrain. De ce partenariat est aussi né un fascicule "*Sécurité dans l'exploitation des chablis*" qui a contribué à enrichir les supports de la formation.

Un autre support vidéo original, destiné à appréhender la démarche de prévention à travers l'étude de "l'Arbre des causes" d'un accident selon la méthode de l'Institut national de Recherche et de Sécurité (INRS), a été utilisé. Ce support, réalisé par le Département de la formation, relate un cas d'accident titré "*Un arbre... des causes*" d'une durée de 13 minutes, il est accompagné d'un guide pour le formateur. Ce "kit pédagogique" a largement été utilisé depuis sa création en 1994 pour la formation hygiène-sécurité. Il a d'ailleurs été présenté au séminaire international sur "Les formations forestières présentant les difficultés de réalisation" à La Bastide des Jourdans du 20 au 24 avril 1998 (Vaucluse).

Localement, le Conseil régional de Lorraine s'est impliqué financièrement aux côtés de l'ONF afin de réaliser ces actions de formation prioritaire. Une convention Région Lorraine/ONF a été conclue le 11 juillet 2000. Ce financement régional a permis de réaliser 1 600 heures de formation. Le Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et Entreprises agricoles (FAFSEA), de son côté, a assuré des financements sur tout le territoire national.

LA MAIN-D'ŒUVRE, LA FORMATION, LES ACCIDENTS

Évaluation à partir de la situation en Lorraine⁽²⁾

L'appel à une main-d'œuvre supplémentaire

L'abondance des bois à exploiter a provoqué un appel à main-d'œuvre exceptionnel que l'on peut évaluer en valeur relative ; il ne s'agit pas, en effet, d'estimer le nombre de travailleurs dans l'exploitation des chablis mais de réaliser la dimension humaine de cette catastrophe :

- le nombre d'offres d'emplois de bûcherons et de sylviculteurs enregistré par l'ANPE passe, en 2000, à 827 contre 234 en 1999 (coefficient 3,5) ;
- sur les dix premiers mois de 2000, les commissions départementales avaient émis un avis favorable à 80 demandes d'assujettissement d'entrepreneurs de travaux forestiers (décret du 6 août 1986) contre 39 en 1999 (coefficient 2) ;
- en mai 2000, vingt entreprises étrangères, employant près de 200 salariés intervenaient en forêt (dont 17 en prestation de service). Ces entreprises étaient principalement tchèques (4), allemandes, belges, canadiennes (3), slovaques (2). Sur la période d'exploitation des chablis, c'est près de 600 travailleurs étrangers qui ont été recensés en Lorraine.

À noter que, dans le respect de la circulaire du ministère de l'Emploi et de la Solidarité du 20 avril 1999, les SDITEPSA (Services départementaux de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Protection sociale en Agriculture) n'ont accepté aucune demande d'introduction de main-d'œuvre étrangère individuelle et ont veillé à ce que les entreprises étrangères respectent les avantages conventionnels et les règles de sécurité.

La professionnalisation des chantiers et l'offre de formation

Les pouvoirs publics ont rappelé avec fermeté qu'introduire, sur les chantiers d'exploitation des chablis, des personnes non formées, c'était "mettre en danger la vie d'autrui".

(2) Les données pour la Lorraine dans ce chapitre sont extraites du "programme d'action pour l'emploi en forêt en conséquence des tempêtes des 26-27-28 décembre 1999" édité par le SRITEPSA.

Leur action s'est donc concentrée sur deux points :

- *Rappeler aux propriétaires, ou à leurs représentants (maires) et aux exploitants, leurs responsabilités (civile et pénale !) de donneurs d'ordre*

Cela concerne, bien sûr, la main-d'œuvre salariée mais aussi les affouagistes : ces derniers, contrairement à la pratique observée parfois, ne doivent exploiter les bois désignés que pour leur propre usage.

Dans cette action, les SDITEPSA ont été aidés par les campagnes menées depuis des années et qui avaient permis d'éviter les accidents mortels d'exploitation au cours des cinq années précédant la tempête, contre 3 à 5 par an auparavant.

À souligner aussi le cahier des charges de l'ONF sur les conditions d'intervention en forêt.

Par contre, le SRITEPSA a regretté la forfaitisation des aides au nettoyage des parcelles (donc sans présentation des factures). Par ailleurs, justifiée par un souci de simplification et d'aide aux propriétaires ayant travaillé dans leur propre forêt, cette mesure n'a pas contribué à la lutte contre le travail illégal, facteur d'inégalité et de risque.

- *Monter des formations*

Il est légitime, devant l'ampleur du travail à effectuer dans les chablis, d'aider les personnes motivées mais non qualifiées à se former.

Là aussi, en Lorraine, le développement de l'offre de formation a été facilité par les actions préexistantes à la tempête [par exemple, formation à la sécurité au Centre de Formation professionnelle et de Promotion agricole (CFPPA) de Mirecourt-Vosges, dans le cadre d'un engagement de développement de la formation professionnelle].

Les actions financées par le FAFSEA, l'ASSIBA (Fonds de formation de l'organisme paritaire collecteur des industries du bois et de l'ameublement) et le FSE (Fonds social européen) ont permis, au cours de l'année 2000 :

- l'organisation de stages "sécurité" d'un maximum de cinq jours pour 600 bûcherons (salariés ou entrepreneurs) et fonctionnaires de l'ONF,
- la qualification ou la pré-qualification d'environ 150 nouveaux bûcherons par des formations longues (400 à 1 200 heures),
- des journées de sensibilisation à la sécurité pour les pompiers, les propriétaires...

Ces chiffres sont à la fois modestes par rapport à l'ampleur du problème et considérables par l'effort financier et humain qu'ils ont nécessité.

Les accidents

Les efforts de tous n'ont pas pu empêcher les accidents mais les ont incontestablement limités. Il est souvent affirmé qu'il y a eu en France une centaine de décès liés à l'exploitation des chablis, chiffre en deçà de ce qu'on pouvait craindre devant l'ampleur sans précédent des dommages.

Il n'est pas facile de recenser les accidents liés aux chablis pour plusieurs raisons :

- En temps normal, l'exploitation forestière est dangereuse ; quel est le supplément d'accidents lié aux chablis ?

- Les organismes qui recensent les accidents ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'un salarié du secteur agricole ou d'un autre régime (employé municipal...), d'un agriculteur, d'un retraité, d'un affouagiste... sans parler du "travail au noir".

Finalement, il est malheureux de dire que l'élément d'évaluation et de comparaison le plus fiable est l'accident mortel, notamment parce qu'il provoque une enquête du procureur.

TABLEAU I **Nombre de décès liés à l'exploitation des chablis selon les sources contactées :**
SRITEPSA Lorraine, Ministère de l'Agriculture (DEPSE)
et Observatoire mis en place par la CCMSA

		Salariés	Non salariés	Total	Observations
Lorraine	au 31 octobre 2000 (10 mois)	6	12	18	Salariés : régime agricole
	au 26 novembre 2001 (23 mois)	14	13	27	Non salariés : entrepreneurs (travaux forestiers), propriétaires et leur famille, maire, agent ONF...
France	à fin mai 2000 (5 mois)	8	40	–	
	fin 2000 (12 mois)	13	–	–	

Premier constat : le nombre de décès des non salariés est élevé dans les mois qui suivent la tempête puis diminue beaucoup plus vite que celui des salariés.

Ensuite, peut-on, à partir de ces données fragmentaires pour la France et grâce à l'enquête poursuivie en Lorraine jusqu'à fin 2001, tenter un bilan à l'échelon national ?

Cela conduirait à moins de cent décès pour la France, mais les chiffres sont peu nombreux et entachés d'incertitude, si bien qu'on ne peut conclure. Il est cependant vraisemblable que la centaine de décès n'a pas été dépassée, avec un lourd tribut payé par la Lorraine.



Photo Ph. LACROIX - FNCOFOR

CONCLUSIONS

Un drame peut en cacher un autre.

Aux pertes économiques, considérables, causées par les tempêtes Lothar et Martin, se sont ajoutés les morts et les blessés de l'exploitation des chablis.

Et pourtant, après avoir observé ce qui s'est passé depuis les tempêtes, domine l'impression de la prise en compte du risque et des efforts, voire des sacrifices accomplis par les acteurs, Pouvoirs publics, formateurs, donneurs d'ordres propriétaires, professionnels, sans quoi le bilan humain eût été bien plus lourd.

Dégager les routes, exploiter les chablis, nettoyer les parcelles, dans des conditions économiques désastreuses, le mot n'est pas trop fort, telle était la priorité de tous, en se souvenant toujours, comme le rappelait l'inspecteur du travail compétent pour la Lorraine "Qu'après l'accident, les priorités changent !".

Protéger l'intégrité physique des travailleurs en forêt, n'est-ce pas la priorité des priorités ? Des efforts durables dans cette direction s'accomplissent comme en témoignent les publications récentes, les accords professionnels, le décret sur les "règles d'hygiène et de sécurité à respecter sur les chantiers forestiers".

Et si, là aussi, d'un malheur, les tempêtes, sortait un progrès, plus de mieux être pour les bûche-rons ?

Dominique DANGUY des DÉSERTS

Directeur délégué pour le Centre de Nancy
Directeur de la Formation des Ingénieurs forestiers
ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL,
DES EAUX ET DES FORÊTS
14, rue Girardet
CS 4216
F-54042 NANCY CEDEX
(danguydesdeserts@engref.fr)

Maryse BIGOT - Emmanuel CACOT
AFOCEL

Station Centre-Ouest
"Les Vaseix"
F-85430 VERNEUIL
(cacot@afocel.fr)

Gérard STOQUERT - Francis COLLET

CENTRE NATIONAL DE FORMATION FORESTIÈRE
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
Parc de Haye
F-54840 VELAIN-EN-HAYE
(gerard.stoquert@onf.fr)
(francis.collet@onf.fr)

Laurent ESTÈVE

Ingénieur Conseil en charge de la filière forêt-bois
au Département Prévention des Risques professionnels
CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE
161, avenue Paul-Vaillant-Couturier
F-94250 GENTILLY
(estev.laurent@ccmsa.msa.fr)

Remerciements à :

Jean-Pierre Le Carlier de Vestud
Docteur Jean-Louis Deutscher, Chef du Service Médecine du Travail et de Prévention, MSA Lorraine
Christian Poncet, Chef du Service régional de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Protection sociale, DRAF Lorraine
Docteur Michel Liénard, Directeur de l'Institut national de Médecine agricole.

QUELQUES PUBLICATIONS POSTÉRIEURES AUX TEMPÊTES DE 1999 SUR LA SÉCURITÉ DANS L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

- AFOCEL. — Guide pratique sur la prévention des accidents en exploitation forestière. (à paraître).
AFOCEL. — Sécurité dans le bûcheronnage des chablis. — réédition 2000.
CCMSA. — Manuel d'abattage des arbres difficiles (exploitation des chablis).
CCMSA, avec le concours du Centre technique du Bois et de l'Ameublement. — Sécurité intégrée "Connaissance des arbres". — Novembre 2000.
CCMSA, avec le concours du Centre technique du Bois et de l'Ameublement. — Sécurité intégrée "Le bûcheronnage".
FAFSEA, avec le concours de l'AFOCEL. — Bûcherons, débardeurs, des professionnels respectueux de l'environnement. Outils pédagogiques. — Juillet 2001.

EXPLOITATION DES CHABLIS : ATTENTION DANGER ! [Résumé]

Dangereuse en temps normal, l'exploitation forestière l'est plus encore quand elle traite de chablis. C'est pourquoi les tempêtes de 1999 ont fait de la sécurité des chantiers une priorité des acteurs de la filière-bois et une source d'actions complémentaires. L'AFOCEL a étudié les méthodes d'exploitation et diffusé des informations techniques concrètes sur les accidents du travail et la manière de les éviter. La Mutualité sociale agricole a développé des actions de prévention et analysé les accidents survenus. L'ONF a mobilisé son centre de formation et multiplié les consignes de sécurité. Il en ressort que, si ces efforts n'ont pu éviter tous les drames, ils en ont limité le nombre et continueront à produire des effets au-delà des chablis.

LOGGING WINDTHROWS – CAUTION ! DANGER ! [Abstract]

Even in ordinary circumstances, logging is a dangerous activity but even more so when windthrows are involved. The 1999 storms made safety for logging operations a major priority for the players in the forestry and forest-based industries to which particular attention was paid. The AFOCEL studied logging methods and disseminated practical technical information about occupational hazards and how to avoid accidents. The MSA, the farmers' health insurance scheme, developed preventive programs and analysed the accidents that did occur. The ONF's training centre carried out special actions and safety rules were widely circulated. Although some accidents nevertheless occurred, these efforts helped to reduce their number and will continue to have positive effects beyond the period of windthrow logging.
